



Rencontre préparatoire à la formation du comité de vigilance

10 mars 2005

LET de Saint-Joachim - Ville de Québec

Compte rendu

Version du 24 mars 2005

La rencontre s'est tenue le jeudi 10 mars à la Salle du conseil municipal de Saint-Joachim. L'activité s'est déroulée en soirée, de 19h10 à 21h15. Outre les représentants du projet et l'équipe de soutien, la rencontre a réuni 41 participants (liste en annexe).

La séance a débuté par une introduction de monsieur André Delisle, qui a expliqué le déroulement de la soirée. Monsieur Benoît Delisle a ensuite présenté de manière générale l'état de situation au LET. Monsieur Denis Robillard a expliqué la proposition de la Ville et les détails de fonctionnement proposés pour le Comité de vigilance. Suite à ces présentations, André Delisle a invité les gens de la salle à donner leurs commentaires et à poser des questions.

19h40

Citoyen 1

Q. – Toutes les associations de canot-kayak du Québec, de l'Ontario et de Nouvelle-Angleterre ont éliminé la rivière Sainte-Anne-du-Nord de leur circuit à cause des odeurs (oeufs pourris). Il y a des eaux vertes et jaunes qui sortent à différents endroits.

Est-ce que le Comité de vigilance est pour l'ancien site ou pour l'agrandissement seulement?

R. BD – Je n'ai jamais entendu parler de ce problème d'odeurs. Les rejets du LET sont traités et aérés, et tout rencontre les normes du MENV (Ministère de l'Environnement du Québec). Il y a d'autres sources de contamination possibles. Concernant les résurgences, nous avons effectué des tests au printemps et nous n'avons rien détecté le long de la rivière.

Le Comité portera aussi sur l'ancien site, il y a du suivi environnemental aussi sur l'ancien site et ces informations seront disponibles pour le Comité.

R. DR – Si l'exploitant n'est pas au courant, il ne peut pas répondre. Le comité est un lien entre les citoyens et l'exploitant. Nous pourrions faire des études particulières si nous sommes au courant d'un problème.

Citoyen 2

Q. Le site date de 1968. Qu'est-ce que la Ville a fait investiguer sur l'ancien site? Quel type de sol est-ce?

R. BD - C'est un site en atténuation naturelle. Depuis 2000, nous avons amélioré le traitement des eaux, par exemple en faisant l'aération artificielle; nous avons refait le réseau de fossés en surface

pour séparer les eaux du site (lixiviat) et celles de l'extérieur. Les travaux de fermeture du site vont débiter cette année. Nous allons mettre une couche d'argile par-dessus le site, ce qui va en quelque sorte l'imperméabiliser en empêchant la pluie de pénétrer dans le site et de faire du lixiviat. Il y aura donc des réductions importantes des nuisances.

Citoyen

Q. - Le sol est perméable et il n'y a pas de membranes. Les résurgences y sont directement reliées?

R BD – Cela peut prendre plusieurs années avant que l'eau ne ressorte.

Citoyen

Q – Dans le roc fracturé, c'est beaucoup plus rapide.

AD

L'idée du Comité de vigilance est justement de soulever les problèmes que les gens voient et dont l'exploitant n'est pas au courant.

Citoyen 3

Q – Le problème majeur, ce sont les matières résiduelles. On est dans une société de consommation qui engendre une production excessive de matières résiduelles; le problème n'est pas attaqué à la base. On se situe en haut de la pyramide en créant un comité pour les problèmes engendrés à la fin (enfouissement). Pourquoi ne pas lutter dès la base, c'est-à-dire ralentir la consommation donc la production de matières résiduelles?

R DR – Le PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles) contient la réponse à la question, Madame Michèle Goyer pourra répondre.

AD – Justement c'est le rôle des personnes-ressources dans le Comité.

R Michèle Goyer

Le rôle du Comité de vigilance c'est d'informer aussi la population. Le PGMR s'attaque à la base du problème, gérer ce qui est recyclable, demander au gouvernement de donner des outils pour réduire la production de déchets. Le Plan a été adopté en décembre 2004. Il y aura collecte des matières organiques pour compostage. Au lieu d'enfouissement, ceci permet de réduire les lixiviats et les odeurs. Ça fait deux ans qu'on y travaille. Il faut se donner le temps de mettre en place les mesures.

Q – Le Plan s'adresse à qui?

R – Il s'adresse à tout le monde, aux institutions, aux commerces, aux industries, etc. On peut avoir toute l'information sur le PGMR sur le site Internet de la CMQ (Communauté métropolitaine de Québec : www.cmquebec.qc.ca/pub_annexes.php?PubID=210)

AD- Ces questions ont déjà été discutées lors des consultations sur le Plan.

Citoyen 4

Q – Est-ce que le Comité va pouvoir faire des visites impromptues sur le site, des visites qui ne soient pas préparées à l'avance? Il est prévu que le Comité se réunisse quatre fois par an. Cependant, vu l'ampleur de la tâche, il faut que ce soit beaucoup plus que cela.

R BD – Plusieurs personnes ont eu accès au site : des municipalités, le MENV. Mais présentement, pour des questions de sécurité, un citoyen ne peut pas y entrer comme cela. Il n'y aura pas de problème à ce qu'on donne l'accès au Comité de vigilance, avec toutes les mesures de sécurité requises.

AD – Pour le nombre de réunions par année, quatre est une moyenne, mais on sait que surtout au début ça prend toujours plus que ça.

Citoyen 5

Q – Dans une réunion tenue il y a deux ans, la Ville de Québec avait mentionné son intention d'investir dans une fiducie de façon à ce qu'il y ait un fonds pour les travaux de fermeture du site d'enfouissement?

R BD – Le fonds de fermeture n'est pas encore créé; cette obligation viendra de l'adoption d'une nouvelle réglementation qui est en préparation au MENV. La Ville de Québec ne possède pas ces fonds actuellement.

Citoyen 6

Q – En 1993, au cours d'une audience publique du BAPE, l'avocat avait mentionné que 100 000 \$ avait été déposé en fiducie. La Ville de Québec avait dit respecter les mêmes obligations.

AD – Toutes ces questions démontrent bien l'importance du Comité de vigilance.

Citoyen 7

Q – L'aménagement du site est fait à l'envers, car ils commencent en haut de la côte, en amont, et que tout descend vers le bas. Les terrains aménagés le long de la rivière n'ont pas été achetés, ça marche à l'envers. Il y a des terres agricoles.

Sur la route 138, il y a trop de camions qui passent pour se rendre au site, le jour, la nuit et même les fins de semaine. On dit qu'il y a 8 à 25 camions par jour, mais il y en a beaucoup plus. Il y a des camions illégaux qui rentrent dans le site, des camions des États-Unis. Les camions arrêtent la nuit et pompent les vidanges le long de la 138. Pourquoi laisser passer les camions illégaux au LET?

R BD – Il n'y a pas de camions illégaux qui entrent dans notre site.

Citoyen 8

Le fonds environnemental de Monsieur Leclerc (l'ancien propriétaire du site) était de 100 000\$/année, cela n'est pas assez. Il faudrait que la Ville songe à mettre en place un fonds similaire (mais plus élevé). Je suis heureux que le Comité soit créé et qu'il se réunisse au moins quatre fois par année.

La Ville de Beauré a fait un échantillonnage des eaux tout le long de la rivière Sainte-Anne jusqu'au rang Saint-Léon. L'eau est bonne pour l'instant, il n'y a aucun problème.

Suggestion : Est-il possible qu'un élu de la MRC (de la Côte-de-Beauré) fasse partie du Comité comme observateur sans droit de vote?

Citoyen 9

M. Benoît Delisle a parlé de 15 phases au nouveau site dont deux sont en place présentement.

Q – Quelle est la superficie totale du site?

- Est-ce que le Comité de vigilance va pouvoir demander des analyses en aval quand il veut et recevoir les résultats? Qui va payer pour ces analyses?
- Pour le traitement d'eau dans le nouveau site, quel est le volume de lixiviat?

R BD – Il y a une phase de 30 cellules qui sont à construire, 15 cellules de cendres et 15 autres de déchets, c'est moitié-moitié sur une superficie de 10 000 mètres carrés (1 kilomètre carré). 6 cellules sont construites. Elles sont construites par paire. La deuxième phase est enclenchée; en fonction des résultats obtenus vis-à-vis des mesures du PGMR, il y aura possibilité de ralentir les travaux de construction à cause de la diminution des déchets.

Le plan d'aménagement prévoit de dissimuler les opérations encore visibles de Saint-Ferréol. Dans quelques années on ne pourra plus voir les installations à partir de Saint-Ferréol.

R – Oui, il sera possible de demander des analyses, un fonds est prévu dans le budget d'opération. Le comité pourra recevoir les résultats d'analyse.

AD – C'est fréquent dans d'autres comités de vigilance.

R – Les volumes d'eau traités :

- dans le nouveau site : 100 000 mètres cubes cette année,
- dans l'ancien LES : 2 bassins de 2000 mètres cubes chacun avec 4 phases de traitement chacun, ce qui fait 16 000 mètres cubes traités par année.

Citoyen 10

Qu'est-ce que ça représente ? C'est gros comment ?

R – 4000 mètres cubes ont été traités à la station de traitement des eaux de Beaupré. On a une bonne collaboration de la Ville de Beaupré. Toute l'eau est traitée, on n'a jamais laissé 1 litre aller à la rivière sans être traité. Un camion-citerne transporte le surplus dans un autre centre de traitement, si cela est nécessaire.

AD- Puisque le Comité de vigilance doit être mis en place à la fin de la réunion Monsieur André Delisle suggère que ceux qui voudraient en faire partie en tant que citoyens du voisinage (Saint-Joachim, Sainte-Tite et MRC de la Côte-de-Beaupré) donnent leurs noms durant la pause.

Reprise des discussions après la pause.

20h35

Citoyen 11

Q - Les cendres toxiques de l'incinérateur sont-elles toujours mélangées aux autres cendres ? On transporte tout le long du boulevard Sainte-Anne des cendres qui peuvent être cancérigènes.

R BD – L'incinération entraîne la production de cendres ; les cendres sont composées de deux types de matières : les cendres volantes (résidus de traitement des fumées) et les cendres de grilles (résidus de la combustion). Ces dernières sont bénignes et peuvent servir par exemple à la fabrication du béton ou dans la construction de routes.

Les cendres contaminées ne sont pas acheminées au lieu d'enfouissement. Dans le passé, elles étaient transportées dans un centre spécialisé, soit Stablex. Depuis 2001, ces cendres sont traitées sur place par un procédé de lavage. Elles sont donc décontaminées avant leur arrivée au nouveau site; c'est une obligation de la loi.

Citoyen 12

Q – Les représentants du Comité de vigilance vont faire des vérifications, donner des informations. Ils vont vérifier des choses que des experts ont fait. Cependant, les citoyens n'ont pas l'expertise ni la connaissance des experts.

- Quels impacts le Comité va avoir sur les décisions ?
- Quel budget pour le Comité de vigilance ?
- Quel est le compte de taxe payé par la Ville de Québec à Saint-Joachim ?

R DR – Le rôle des membres du Comité c'est de tenir les experts au courant. Par exemple les problèmes des odeurs et du lixiviat qui ont été soulevés tantôt.

Q- Pourquoi les experts ne le voient pas ?

R – Les experts ne peuvent pas être au courant de tout.

R AD – L'idée des Comités de vigilance est différente d'un suivi technique ; c'est l'expertise des gens qui vivent là qui est recherchée. Ils peuvent inviter des gens comme observateur et qui peuvent répondre aux questions.

R DR – Le budget est actuellement de 30 000\$ pour les deux comités. Mais s'il y a des études à faire, on fait un budget à part.

Q – Quel est le budget de l'exploitation ?

R – 1,4 millions \$ par an. Dans cela, 300 000 \$ sont dépensés annuellement par la Ville pour différentes analyses (mensuelles, hebdomadaires, etc.), pour les échantillonnages, pour le suivi environnemental. Tous ces travaux fournissent les éléments de travail pour le Comité de vigilance.

Sur les taxes : Comme la Ville de Québec est un pouvoir public, elle devrait payer uniquement en fonction des services réellement utilisés et fournis, c'est-à-dire rien. Mais elle consent des compensations aux municipalités, où il y a des sites (montants substantiels). Les chiffres ne peuvent pas être dévoilés car rien n'est encore signé, mais c'est un montant substantiel.

Citoyen 13

R- Maire municipal – Les chiffres seront dévoilés lorsque les ententes seront signées.

Les gens manquent d'informations visuelles. Je suggère qu'il y ait des journées "portes ouvertes" sur les installations du site.

Le site opère selon des normes environnementales strictes ; c'était dans nos conditions avant d'accepter d'accueillir le site. Cela garantit que tout soit fait correctement. On sera en mesure de faire notre travail en tant que Comité de vigilance et d'avertir la Ville s'il y a un problème.

Citoyen 14

Q – En pensant aux générations futures, en cas de désastre, y-a-t-il un plan d'urgence? Il n'y a jamais de problème dans votre présentation, on ne voit pas le négatif.

AD – L'idée de la rencontre de ce soir n'était pas une présentation du LET et de ses installations. Vous pourrez avoir les réponses à ces questions au Comité.

Suggestion du citoyen : Faites une réunion d'information sur le site, envoyez-nous les papiers qu'on lira et ensuite on posera les questions.

R BD – Oui, il y a un plan d'urgence.

Q – Peut-on le voir ?

R – Le comité de vigilance pourra le voir.

Citoyen 15

Q – Comment ça se fait que Saint-Joachim se retrouve ville hôte du LET, qu'on reçoit tous les déchets ici ? Ça ne favorise peut-être pas le recyclage. C'est pour combien d'années ?

R – Historique :

Le site a commencé il y a très longtemps en 1968. Le propriétaire était l'entreprise Alfred Leclerc.

En 1978, le dépotoir est devenu un lieu d'enfouissement. La Communauté urbaine de Québec a commencé d'y enfouir ses déchets en 1986.

En 1992, il y a eu agrandissement du lieu sous les tours d'Hydro-Québec. La CUQ avait un choix à faire : utiliser ce lieu d'enfouissement pour les déchets de notre région ou en accueillir de l'extérieur. On a préféré garder le site le plus longtemps possible, avec une prévision de 50 ans. En prenant en compte les mesures du PGMR avec les prévisions de réduction de la production de déchets, ce site pourrait durer 100 ans.

Citoyen 16

Q – Quand on pense que certains camions font 60 kilomètres et plus pour venir au site, même des États-Unis, est-ce que la Ville en achetant le site se porte aussi responsable de tous les problèmes qui peuvent en découler ? À long terme est-ce un choix écologique ? Le transport des lixiviats est-il écologique ? Les gens ici ont été assez échaudés par l'ancien site. La Ville prend la responsabilité de l'ancien site?

R – C'est ce qu'on est en train de faire.

Citoyen 17

Q – Vous n'avez pas le contrôle des eaux de votre site : on voit couler des eaux de couleur verte après 3 ou 4 jours de pluie. On n'a pas confiance à votre Comité de vigilance, c'est une patente pour des appuis politiques, pour accréditer le site à déchets et l'agrandir plus tard.

R DR – Le Comité sera composé des représentants élus et des citoyens d'ici. Ne pas avoir confiance au Comité, c'est ne pas avoir confiance en vos représentants.

Citoyen 18

Q - On a un site d'enfouissement en pleine zone touristique, c'est pas logique.

Citoyen 19

Q – On est prêt à donner sa chance au Comité, si on donne un plus gros budget afin que le Comité ait la possibilité de faire des recherches comparatives. Aux États-Unis par exemple on a une compensation de ½ million \$. Les citoyens de Saint-Joachim ont le droit d'être compensés équitablement par rapport à d'autres endroits.

21h00 Fin de la rencontre

Monsieur André Delisle remercie les participants et demande aux citoyens qui ont donné leur nom pour faire partie du Comité de rester quelques minutes pour qu'on procède au choix.

**Annexe 1 :
Participants**

Membres désignés du comité

Organisme	Nom
CRE Capitale Nationale	Loïc Lévesque
Comité d'environnement Côte-de-Beaupré	Richard Legault
MRC Côte-de-Beaupré	Gaston Gagnon
Municipalité de Saint-Joachim	Georges Larochelle
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Jean-Claude Clouet
Communauté métropolitaine de Québec	Michèle Goyer
Service de l'environnement de la Ville de Québec	Denis Robillard
Service des travaux publics de la Ville de Québec	Benoît Delisle
Direction de la santé publique	Jean-François Duchesne

Citoyens présents

Nom	Municipalité
Alain Forgues	Saint-Joachim
Claire Bouchard	Saint-Joachim
Rodolphe Boivin	Saint-Joachim
Eric Lehmann	Association des amis du Cap Tourmente
Henri Cloutier (élu)	Beaupré
Marc Chaloux	Saint-Ferréol (Journal L'Autre Voix)
Benoît Jean	Saint-Joachim
Hélène Gravel (élue)	Saint-Tite-des-Caps
Anne-Marie Guilbault (maire)	Saint-Tite-des-Caps
Jacques Pichette (DG de la MRC)	Château-Richer
Lawrence Cassista (élu)	Saint-Joachim
Marcel Jean	Saint-Joachim
Jean-Guy Fleury	Saint-Joachim
Suzanne Cyr (DG St-Joachim)	Saint-Joachim

Nom	Municipalité
Robert Caron	Saint-Tite-des-Caps
Raymond Audet	Saint-Joachim
Serge Labonté	Beaupré
Jean-Guy Gosselin	Saint-Joachim
Sara Coulombe	Saint-Ferréol-les-Neiges
Marie-France Simard	TV communautaire
Virginie Leveyrier	TV communautaire
Jean-Paul Couillard	TV communautaire
Normand Tremblay	Saint-Joachim
Roland Harnois	Saint-Joachim
Georges Panneton	Sainte-Anne-de-Beaupré
Normand Huot	Sainte-Anne-de-Beaupré
Victorin Lassène	Saint-Joachim
Joan Kelso	Saint-Joachim
Winston Kelso	Kayakistes
Roger Panneton	Saint-Joachim
Gérard René	Sainte-Anne-de-Beaupré
Gilbert Fortin	Sainte-Anne-de-Beaupré
Ghyslaine Martineau	Saint-Joachim
Nicole Dorval	Saint-Joachim

Équipe de soutien

Organisme	Nom
Transfert Environnement	André Delisle
Transfert Environnement	Stéphanie Sinaré
Transfert Environnement	Nadine Davignon

Annexe 2 :
Ordre du jour

**Rencontre préparatoire aux activités du
Comité de vigilance du
lieu d'enfouissement de Saint-Joachim**

Ordre du jour proposé

Jeudi le 10 mars 2005

19h00 à 21h00

Salle du conseil de Saint-Joachim

172, rue de l'Église, Saint-Joachim

1. Accueil - Contexte de la réunion
2. Présentation des participants
3. Présentation de l'état de situation
4. Présentation du comité de vigilance (proposition de la Ville)

5. Pause

6. Échanges avec les participants
 - Attentes des participants
 - Réactions aux documents (statuts, fonctionnement)
 - Suggestions de participants

7. Désignation de trois représentants des citoyens
 - Saint-Tite-des-Caps
 - Saint-Joachim
 - MRC Côte-de-Beaupré

8. Fin de l'atelier

Annexe 3
Présentation Power Point

Annexe 4:
Membres citoyens du
voisinage

Membres citoyens du voisinage

La liste des personnes s'étant inscrites pour faire partie du Comité de vigilance est la suivante :

Citoyens de Saint-Joachim

- Lawrence Cassista
- Raymond Audet
- Benoît Jean

Citoyen de la Côte-de-Beaupré

- Serge Labonté

Citoyen de Sainte-Tite-des-Caps

- Robert Caron

M Eric Lehmann de l'Association des amis du Cap Tourmente a demandé à faire partie du Comité. Vu que dans la catégorie groupes environnementaux 2 groupes ont déjà été retenus, il lui a été suggéré de se proposer comme représentant du milieu récréo-touristique ou bien de parler avec le Conseil régional de l'environnement.

Pour Saint-Joachim, parmi les trois inscrits, il s'est avéré que Monsieur Cassista est un élu municipal, ce qui ne répond pas aux critères de sélection. C'est finalement Monsieur Raymond Audet qui a été nommé pour représenter les citoyens de Saint-Joachim ; Monsieur Benoît Jean est désigné comme son substitut.

Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, il s'est aussi trouvé que le seul inscrit, Monsieur Serge Labonté, est un élu municipal. Il ne peut donc pas faire partie du Comité en tant que citoyen du voisinage. Un nouveau membre est à désigner. Cependant la MRC avait proposé d'avoir un autre élu comme membre observateur ; si la requête est acceptée, Monsieur Labonté pourrait être ce membre.

Pour Saint-Tite-des-Caps, le seul inscrit a été retenu. Il s'agit de monsieur Robert Caron.

Voisinage	Nom des citoyens
Citoyen de la paroisse Saint-Joachim	Raymond Audet Benoît Jean (subst.)
Citoyen de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Robert Caron
Citoyen de la MRC de La Côte-de-Beaupré	À déterminer

Il est suggéré qu'il serait opportun de recruter un membre de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges car certaines résidences sont à proximité du site et ont une vue sur ses opérations.